

000038

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20230519-2023_38-AR

S²LOW



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

ARRETE MUNICIPAL MODIFICATIF n°2023/00038

EN DATE DU 19 MAI 2023

portant autorisation de stationnement d'un véhicule taxi sur la Commune d'ESCAUTPONT

Nous, Maire de la Commune d' ESCAUTPONT ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code des transports ;

Vu le Décret n°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu le Décret n°2021-1688 du 16 décembre 2021 relatif au registre de disponibilité des taxis ;

Vu l'Arrêté Municipal n°2017/000019 limitant le nombre des autorisations de stationnement de taxis sur la Commune d' ESCAUTPONT ;

Vu l'Arrêté Municipal n°2017/000020 portant autorisation de stationnement de taxis ;

Vu l'Arrêté Préfectoral relatif aux tarifs de courses de taxi pour l'année 2022 dans le Département du Nord ;

Vu le Contrat de location-gérance conclu entre Monsieur Vincent PRAQUIN, titulaire de l'autorisation de stationnement n°1 située sur la Commune d' ESCAUTPONT ;

Vu l'Arrêté Municipal n°2022/000045 portant autorisation de stationnement de taxis ;

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhay – rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT

Tél : 03.27.28.51.70 – Fax : 03.27.28.51.71 – contact@mairie-escautpont.fr

www.escautpont.fr

000038

ARRETONS

Article 1 : l'Article 2 est ainsi modifié :

les véhicules autorisés sur cet emplacement de stationnement sont les suivants :

- Véhicule KIA, modèle SORENTO Gris Aluminium, dont le numéro d'immatriculation est GN-054-WQ,
- Véhicule MERCEDES, modèle VIANO, dont le numéro d'immatriculation est CP-772-EA,

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et adressé en copie à la Préfecture du Nord et au Commissariat de Police Nationale de Valenciennes.

Affiché le 26 mai 2023
Publié le 24 mai 2023
Notifié le 24 mai 2023
à M^r Vincent PRAQUIN

Fait à Escautpont, le 19 mai 2023



Le Maire

J. LEGRAND

Vincent Taxi Escautpont
212 Avenue de Yéze
59300 VALENCIENNES
06 84 59 11 30
RCS 511 074 448